



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 90301

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'état de dégradation dans lequel se trouve la langue française, qui témoigne de nombreuses négligences devenues coutumières, même parmi des couches de population normalement « cultivées » : confusions dans le vocabulaire et le choix des mots avec abus de mots étrangers à la place de mots français existants, non-respect des règles élémentaires de la grammaire et de la correction des phrases, et surtout orthographe très négligée que l'usage d'internet et des ordinateurs, mis à la disposition même des jeunes enfants, rend pratiquement inutile en la réduisant à la simple orthographe phonétique... Et que dire encore de la proportion importante du monde des « illettrés », près de 10 %, qui n'ont même pas les bases essentielles de la lecture et de l'écriture ? Il lui demande s'il ne juge pas nécessaire de déclencher une offensive sérieuse à tous les niveaux de l'enseignement pour enrayer ce mal et faire apporter un peu plus de respect à cet élément culturel qui est une des richesses de notre pays.

Texte de la réponse

À l'école primaire, les nouveaux programmes mis en place depuis 2002 mettent l'accent sur l'acquisition des savoirs de base et placent la maîtrise de la langue et des langages au cœur des apprentissages. Pour favoriser l'acquisition de la lecture, la circulaire du 3 janvier 2006 demande aux enseignants de recourir à la méthode syllabique ou phono-synthétique. À la fin du cours préparatoire, tous les élèves devront avoir acquis les techniques du déchiffrement et les automatismes. Pour ceux qui n'y parviendraient pas, la généralisation de l'évaluation en début de CE1 permettra d'analyser leurs difficultés afin de mettre en place des programmes personnalisés de réussite éducative. Au collège, les apprentissages mis en place à l'école primaire se poursuivent dans les cours de français avec une progression des acquisitions sur les trois cycles pour l'orthographe, la conjugaison, la grammaire et le lexique qui doivent faire l'objet de temps d'enseignement spécifiques, comme le rappelle la circulaire intitulée « L'enseignement du français au collège » du 14 octobre 2004. Il est également recommandé de consacrer des séances complètes d'observation, d'analyse et mémorisation de la langue et de son fonctionnement sur le plan grammatical, orthographique et lexical. Enfin et surtout, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école précise que la scolarité obligatoire doit garantir l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour poursuivre et réussir sa scolarité : la maîtrise de la langue française y figure en première place. Les travaux du Haut Conseil de l'éducation chargé d'en préciser les éléments ont conduit à la publication du décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences dont le ministère entreprend la déclinaison à toutes les étapes de la scolarité obligatoire. En l'état, le texte est directement applicable, la maîtrise de la langue française est la première responsabilité des équipes pédagogiques, à l'école et au collège. Elle sera évaluée au CE1, au CM2 et au collège dans le cadre d'un brevet rénové. Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, un groupe d'experts a entrepris la réécriture des programmes de français du collège, notamment en vue de consolider la maîtrise de l'écriture à travers un renforcement des activités grammaticales, lexicales et orthographiques.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90301

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3250

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1072